

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DEVE 21 Renouvellement de la convention avec l'association « Cirque Ici » pour l'occupation du bâtiment n° 6 situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose de renouveler avec l'association « Cirque Ici » la convention d'occupation temporaire d'un bâtiment du Jardin d'Agronomie Tropicale - René Dumont, situé dans le Bois de Vincennes (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Cirque Ici », dont le siège social est situé 20, rue Rodier (9^e), la convention dont le texte est joint au présent projet de délibération, mettant à sa disposition le bâtiment n° 6 du Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, dans le Bois de Vincennes (12^e), moyennant le versement d'une redevance annuelle de 1 200 euros.

Article 2 : Les recettes correspondant au versement de la redevance d'occupation seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO